
Adresse du comité de surveillance de la section de la Fraternité, séante à Lisieux, qui félicite la Convention sur son son décret relatif aux hommes de couleur, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de la section de la Fraternité, séante à Lisieux, qui félicite la Convention sur son son décret relatif aux hommes de couleur, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 23;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20145_t1_0023_0000_12

Fichier pdf généré le 23/01/2023

Le vœu de l'administration et des administrés ne tend qu'à la destruction des tyrans et à la conservation de la Montagne et du Comité de salut public de la Convention.

« Tandis que le cratère du volcan qui rejeta de « son sein le bitume impur de la Gironde », a dit l'administration dans une adresse du 9 pluviôse, qui sans doute a été oubliée dans les bureaux de la Convention « il faut qu'il engloutisse tous les conspirateurs, tous les traîtres et « que le feu qu'il recèle vivifie tous les êtres, « restez donc à ce poste de péril et d'honneur, « habitants de la Montagne, désormais inaccessible « aux profanes; jusqu'à ce que vous ayez tracé « aux nations vaincues le cercle de leur existence politique et dicté la paix à l'Europe « embrasée. S. et F. »

RANXIN.

32

La commune de la Varenne, district de Villefranche, département du Rhône, annonce qu'elle a fait passer un assez grand nombre d'effets pour les braves défenseurs de la patrie sur les frontières; elle invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[St-Etienne-la-Varenne, 29 pluv. II] (2).

« Citoyen président,

Reçois le détail de l'offrande de la commune de La Varenne, faite à ses braves frères d'armes; elle consiste en 69 chemises neuves et 3 qui ne le sont pas, 7 paires de guêtres noires, 6 paires de souliers et 2 habits uniformes. Elle observe de plus qu'elle a fait parvenir à son administration 10 mars 5 onces d'argenterie, 129 livres de fer, 5 livres d'étain, deux cloches, 115 livres de cuivre avec tous les linges et ornements de l'ancien et honteux fanatisme, renonçant à jamais à ce que l'on appelle prêtre, ne voulant désormais pour instituteurs de morale que de braves sans-culottes.

Que cette commune composée de 1 050 individus désirerait témoigner à ses valeureux défenseurs l'amour et l'attachement qu'elle leur a voués depuis le commencement de sa régénération, mais sa fortune renfermée dans des bornes plus étroites que celles de son courage la met dans l'impossibilité de se montrer plus généreuse quoique la pauvreté n'aye jamais été vue et qu'elle soit au contraire dans l'heureux siècle où nous sommes, regardée comme une des plus grandes vertus, néanmoins il est malheureux pour des cœurs vraiment patriotes de n'avoir pas assez pour soulager les peines qu'endurent nos frères à défendre la patrie pour notre amour, aussi précieux à la République entière que les héros qui la protègent, la commune de La Varenne vous conjure, Citoyens, d'agréer ses sentimens de soumission à toutes vos sages loix; pénétrée de la vérité et de l'excellence de l'esprit

(1) P.V., XXXIV, 9. B⁴ⁿ, 8 germ. (2^e suppl^t).
(2) C 297, pl. 1015, p. 8.

qui vous anime pour le bien général, elle jure de vous consacrer pour toujours toute son obéissance; ne respirant comme vous que le bonheur public, elle vous invite de ne pas abandonner votre poste ni le sublime ouvrage qu'elle voit former en votre sein, à moins qu'il ne soit parvenu à son heureuse perfection. S. et F. »

DURAND (maire), TABARIN (secrét. greffier), S. CRÉPÉE (off. mun.), S. M. CARRA (off. mun.).

33

Le comité de surveillance de la section de la Fraternité, séant à Lisieux, félicite la Convention nationale sur son décret relatif aux hommes de couleur, et l'invite à demeurer à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Lisieux, 6 vent. II] (2).

« Représentants d'un peuple libre,

Vous avez non seulement fait triompher les armées de la République; exercé la vengeance nationale contre les traîtres et les conspirateurs; rendu la République impérissable en organisant le gouvernement révolutionnaire mais encore vous venez de rendre à l'humanité entière des hommes, que d'autres étoient assez cruels de marquer avec un fer chaud et de traiter comme des bêtes de somme. La nature étoit outragée, il étoit réservé à la Montagne de la venger.

Représentants, vos glorieux travaux vous méritent de plus en plus la confiance du peuple français, restez donc à votre poste et continuez de faire la guerre aux tyrans; point de trêve avec ces monstres, il faut qu'ils mordent la poussière. »

L. F. LEREBOURT, P. DELALANDE, O. LUNER (?), J. JEHANNE (secrét.), NASSE (secrét.), A. REYNAULT (présid.), LELASSEUR, LAMY.

34

La société de Jarnac écrit qu'elle a applaudi avec enthousiasme au décret qui abolit l'affreux esclavage dans toutes les terres qui constituent la République, et elle envoie à la Convention nationale le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune pour l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Jarnac, 29 pluv. II] (4).

« Citoyen président,

La Société républicaine de Jarnac, à laquelle se sont joints le Conseil général de la commune et tous les bons citoyens, ayant célébré le 15 de

(1) P.V., XXXIV, 9. B⁴ⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t).
(2) C 299, pl. 1045, p. 11.
(3) P.V., XXXIV, 9. B⁴ⁿ, 1^{er} germ. (suppl^t) et 6 germ.
(4) C 299, pl. 1045, p. 18.